

Voici l'exposé des motifs de cette proposition :

La loi de 1908 sur les accidents du travail, après vingt-cinq ans d'application, a donné une réponse générale qui s'adapte aux circonstances présentes.

Un projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre le 20 octobre 1933, par M. Gaudier, alors ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, qui visait particulièrement à la réforme de la loi de 1908, a été l'objet d'un débat très important.

Un autre projet, plusieurs propositions de loi déposées à l'initiative de certains collègues ont également été déposées sur ce sujet.

Notre désir le plus vif est de voir aboutir, à bref délai, l'étude et le vote par les deux Chambres de cette importante question.

Nous sommes convaincus que le ministre du Travail actuel sera le bon avocat de cette cause.

Le 13 décembre 1932, intervenant dans le débat pour appuyer nos suggestions, M. Drouot, alors député, après avoir dit que la loi de 1908 est une loi de compromis, a dit :

« Si l'on veut faire évoluer la loi de 1908, il faut qu'elle soit basée sur des principes nouveaux qui nous portent vers des solutions de plus large équité et de plus grande fraternité sociale. On ne pouvait mieux dire. »

Cependant, si nous avons l'espoir que la Commission d'Assurance et de Prévoyance sociales, en accord avec le ministre du Travail, fera de cette loi un projet de loi qui sera l'objet d'un débat très important, nous sommes convaincus que le ministre du Travail actuel sera le bon avocat de cette cause.

Le 13 décembre 1932, intervenant dans le débat pour appuyer nos suggestions, M. Drouot, alors député, après avoir dit que la loi de 1908 est une loi de compromis, a dit :

« Si l'on veut faire évoluer la loi de 1908, il faut qu'elle soit basée sur des principes nouveaux qui nous portent vers des solutions de plus large équité et de plus grande fraternité sociale. On ne pouvait mieux dire. »

Cependant, si nous avons l'espoir que la Commission d'Assurance et de Prévoyance sociales, en accord avec le ministre du Travail, fera de cette loi un projet de loi qui sera l'objet d'un débat très important, nous sommes convaincus que le ministre du Travail actuel sera le bon avocat de cette cause.

Le 13 décembre 1932, intervenant dans le débat pour appuyer nos suggestions, M. Drouot, alors député, après avoir dit que la loi de 1908 est une loi de compromis, a dit :

Paris a célébré hier la gloire du grand Valenciennais Gustave CRAUCK

Une courtoise pléiade d'artistes détaillés par l'hiver que borde à petit d'acier et de toiles ; c'est là, dans ce quartier de Vaugirard aujourd'hui envahi par les mélodies de l'air international, que se sont déroulés hier les fêtes de la gloire de Gustave Crauck.

Paris se décide à consacrer sa gloire et ce fut une cérémonie touchante. A 11 heures du matin, une foule recueillie et attendrie se pressait sur la vieille maison.

On reconnaissait Théry, maire de Valenciennes, notre confrère Ernest Laut, président de la Bourse et de la Société des Enfants du Nord et de l'Association des Artistes Français, le président des Rosati ; René à Chollet, inventeur de la Rose à Lefrancq, conservateur du Musée de Valenciennes ; le docteur Dureau, président de l'Association des Artistes Français ; Alexandre Lelux, graveur, président de l'Union Valenciennaise ; Henri Guillaume, architecte diplômé du gouvernement ; le représentant du Travail, le peintre Georges Aronès ; le graveur Dureau ; M. Jules Gaillet, etc.

On dévota la plaque commémorative où ses motifs sont gravés dans le marbre ; dans cette maison travailla pendant 30 ans de 1876 à 1908 le grand sculpteur Gustave CRAUCK (1827-1905).

Puis, sur une estrade aménagée dans la paisible jardin où Gustave Crauck aimait se reposer après sa journée finie, M. Ernest Laut célébra en une allocution prestigieuse les mérites artistiques de notre grand compatriote.

Puis Théry, maire de Valenciennes, retraça dans un admirable discours précis et ému toute la vie de ce grand artiste dont Valenciennes est si fière. Il décrivit cette jeunesse laborieuse et si riche, qui n'était rien de plus qu'un jeune homme qui ne veut pas se vendre et qui, pour vivre, aime mieux monnayer la médaille qui a récompensé ses mérites que de se vendre.

Théry termina par un hymne vibrant à Valenciennes, cité des Arts et par ce souhait : que le groupe de Crauck et Beuchamps et Salzyes soit inscrit dans la loi de 1908.

M. André Lebon, ancien ministre, au nom des amis de Crauck, prit M. Henry Martin, président de la Société de l'Histoire de l'Art et de l'Œuvre de France éloquent en disant que l'œuvre de Crauck est un monument de sculpture et de gravure qui sera l'honneur de Valenciennes.

Après quoi, le paisible jardin retourna à son cher souvenir.

Les Communistes d'Halluin en Correctionnelle

Autres témoignages. On entend ensuite M. Charles COMINÉS, directeur de l'usine Sion. Le témoin reconnaît René Vermett comme ayant porté des coups à M. R. Sion. Le reste de sa déposition confirme celle de M. R. Sion.

M. Henri BUTTES, contremaître à l'usine Sion, a été menacé à son travail par Henri Vermett. M. BUTTES a été frappé de coups à la tête par René Vermett.

Un violent incident entre M. Delvallée et le Président du Tribunal. Dès le début de la reprise de séance, à 14 h. 30, un violent incident eut lieu entre M. Delvallée et le Président du Tribunal.

Suite des dépositions. Monotone, le défilé des témoins reprend. Mme GRAYE a constaté que l'on brisait les verrous des portes de l'usine.

Un faux témoin ? M. Albert VANTORME, de Menin, affirme qu'Henri Feyt était chez lui, de 8 h. 30 à 11 heures, le 20 novembre 1932.

Un inculpé mis en liberté provisoire. En dernière heure, nous apprenons que, tout en maintenant les poursuites, le Parquet a décidé de mettre Albert Vantomme en liberté provisoire.

Le drame de Lyon. « JULIETTE » A CONFIRMÉ LES DIRES DU « ROMEO ». Un confrère parisien signale que l'enquête sur le drame du Faubourg de Vaise, à Lyon, poursuit son chemin d'un pas paisible.

LA PROPRÉTE COMMERCIALE. M. Camille Chateaupuis, garde des sceaux, ministre de la Justice, a reçu une délégation de la confédération des groupes commerciaux et industriels de France.

EN DEUX LIGNES. Paris. — M. J. Allard, qui, au procès Dandret mit main levée, condamné 10 jours de prison.

L'amortissement de la dette

La Chambre a repris hier la discussion du projet instituant une contribution nationale extraordinaire pour l'amortissement de la Dette publique.

Un amendement de M. NICOLLE, député radical, qui fait une ébauche critique du projet d'amortissement de la Dette. Le rôle de la caisse d'amortissement et indique les recettes et les dépenses de la caisse qui s'élevaient à 771 millions, il en précise les avantages.

Un amendement socialiste en faveur des petits propriétaires. Compère Morel et un certain nombre de ses collègues socialistes ont proposé l'amendement suivant au projet financier :

BRULÉE VIVE PAR SA CHAUFFERETTE. A Saint-Anthro (Gard), Mme Marza, âgée de 60 ans, était endormie près du foyer avec sous ses pieds une chaufferette de la marque de la « Bouteille ». Elle était environnée de flammes.

ROUBAIX BUREAUX - 20, Grande Place. Téléph. 9-51 DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue. L'Action française et le fascisme. Le « Journal de Roubaix » qui ne prend pas la peine de dissimuler ses préférences et qui encourage ostensiblement toutes les ligues, actions et factions suspectes à la démocratie.

Un télégramme de protestation. On nous informe que Delourme, député communiste du Nord, a envoyé au Ministre de la Justice le télégramme suivant :

ALLOCATIONS AUX FAMILLES DUT LE SOUTIEN EST MOBILISÉ. Les familles nombreuses, dont le soutien financier doit être mobilisé en mai 1933, et qui désirent recevoir une allocation journalière, devront faire connaître un dossier de demande à la Mairie de leur résidence avant le 1er décembre 1932.

M.M. les Officiers ministériels ! Vos clients vous remercieront si vous faites passer une annonce ici, parce que le « Réveil du Nord » vendant le plus, « rend » le plus.

LA PROROGATION DE CINQ ANS POUR LES LOYERS. Examinant le projet de loi relatif aux loyers, la Commission de législation civile a adopté les cinq ans de prorogation de la loi de 1926 et y a apporté certaines modifications.

Henri. Henri avait répondu en déclarant n'avoir jamais connu la personne dont on lui parlait... Assisôt Henri avait saisi le danger, il fallait se mettre à l'abri et surtout éloigner Caroline ; en la gardant avec lui, il assurait son silence ; et que lui importait, riche d'ailleurs, vivre à l'étranger, lorsqu'il se que cette enquête survenant si tard, il abandonne en ne trouvant rien ! Il avait rencontré pour le soir avec Caroline, elle acceptait donc de revenir avec lui, il n'y avait donc qu'à la décider à quitter Paris, mais rapidement ; il était certain qu'elle accepterait.

Henri. Henri avait répondu en déclarant n'avoir jamais connu la personne dont on lui parlait... Assisôt Henri avait saisi le danger, il fallait se mettre à l'abri et surtout éloigner Caroline ; en la gardant avec lui, il assurait son silence ; et que lui importait, riche d'ailleurs, vivre à l'étranger, lorsqu'il se que cette enquête survenant si tard, il abandonne en ne trouvant rien ! Il avait rencontré pour le soir avec Caroline, elle acceptait donc de revenir avec lui, il n'y avait donc qu'à la décider à quitter Paris, mais rapidement ; il était certain qu'elle accepterait.

L'amortissement de la dette

La Chambre a repris hier la discussion du projet instituant une contribution nationale extraordinaire pour l'amortissement de la Dette publique.

Un amendement de M. NICOLLE, député radical, qui fait une ébauche critique du projet d'amortissement de la Dette. Le rôle de la caisse d'amortissement et indique les recettes et les dépenses de la caisse qui s'élevaient à 771 millions, il en précise les avantages.

Un amendement socialiste en faveur des petits propriétaires. Compère Morel et un certain nombre de ses collègues socialistes ont proposé l'amendement suivant au projet financier :

BRULÉE VIVE PAR SA CHAUFFERETTE. A Saint-Anthro (Gard), Mme Marza, âgée de 60 ans, était endormie près du foyer avec sous ses pieds une chaufferette de la marque de la « Bouteille ». Elle était environnée de flammes.

ROUBAIX BUREAUX - 20, Grande Place. Téléph. 9-51 DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue. L'Action française et le fascisme. Le « Journal de Roubaix » qui ne prend pas la peine de dissimuler ses préférences et qui encourage ostensiblement toutes les ligues, actions et factions suspectes à la démocratie.

Un télégramme de protestation. On nous informe que Delourme, député communiste du Nord, a envoyé au Ministre de la Justice le télégramme suivant :

ALLOCATIONS AUX FAMILLES DUT LE SOUTIEN EST MOBILISÉ. Les familles nombreuses, dont le soutien financier doit être mobilisé en mai 1933, et qui désirent recevoir une allocation journalière, devront faire connaître un dossier de demande à la Mairie de leur résidence avant le 1er décembre 1932.

M.M. les Officiers ministériels ! Vos clients vous remercieront si vous faites passer une annonce ici, parce que le « Réveil du Nord » vendant le plus, « rend » le plus.

LA PROROGATION DE CINQ ANS POUR LES LOYERS. Examinant le projet de loi relatif aux loyers, la Commission de législation civile a adopté les cinq ans de prorogation de la loi de 1926 et y a apporté certaines modifications.

Henri. Henri avait répondu en déclarant n'avoir jamais connu la personne dont on lui parlait... Assisôt Henri avait saisi le danger, il fallait se mettre à l'abri et surtout éloigner Caroline ; en la gardant avec lui, il assurait son silence ; et que lui importait, riche d'ailleurs, vivre à l'étranger, lorsqu'il se que cette enquête survenant si tard, il abandonne en ne trouvant rien ! Il avait rencontré pour le soir avec Caroline, elle acceptait donc de revenir avec lui, il n'y avait donc qu'à la décider à quitter Paris, mais rapidement ; il était certain qu'elle accepterait.

Henri. Henri avait répondu en déclarant n'avoir jamais connu la personne dont on lui parlait... Assisôt Henri avait saisi le danger, il fallait se mettre à l'abri et surtout éloigner Caroline ; en la gardant avec lui, il assurait son silence ; et que lui importait, riche d'ailleurs, vivre à l'étranger, lorsqu'il se que cette enquête survenant si tard, il abandonne en ne trouvant rien ! Il avait rencontré pour le soir avec Caroline, elle acceptait donc de revenir avec lui, il n'y avait donc qu'à la décider à quitter Paris, mais rapidement ; il était certain qu'elle accepterait.

lui avait pris place M. Joseph Delaby, rue Cassel, pour Lapon. M. Planche Epinay et à hauteur de l'estaminet à ce nom, M. Lepoutre, aveuglé par la lumière poissée d'un Money allant vers Lille, ne vit pas une voiture attelée qui se dirigeait dans le même sens que lui.

Cette voiture, traînée par un cheval, était conduite par M. Alphonse Carlier, chauffeur rue Leveillé.

UN CHARRIETIER BLESSÉ. Hier, dans l'après-midi, M. Lefebvre Alfred, 31 ans, charretier, rue de Tournai, 23, à Lamoy, se rendait à la gare, conduisant son attelage. Soudain, il fut pris dans des chaînes pendues sous un volute et fit une chute assez grave. Son état méritait l'intervention de M. le docteur Parmentier, qui releva de multiples complications à l'oreille-droite, une contusion du genou droit et une plaie au bras gauche.

Couverture - Couvre-Lits - Couvre-Pieds. Les importants de Coupons et flus de pièces pour ameublements, — MAGASINS DUBUCHEUX, 10, Fossés-aux-Chènes, ROUBAIX.

CONFERENCE DE L'UNIVERSITE POPULAIRE. Rappelons que c'est samedi prochain 21 novembre, à 19 h. 45, dans la grande salle des fêtes de la rue de Valenciennes, 42, rue d'Alsace, qu'aura lieu la grande conférence organisée par l'œuvre des conférences de l'Université Populaire de Roubaix.

MUTUALITE ADULTES DE LA FEDERATION DES AMICALES DES ECOLES PUBLIQUES. En vue de procéder aux versements à la caisse des Amicales de l'enseignement primaire, les listes des sociétaires pour les caisses de Roubaix, Maternité et Sanatorium, ainsi que la caisse de compensation de la Fédération, ont été envoyées à tous les sociétaires de la Fédération, non à jour de leurs cotisations, sans préjudice de leur paiement au 1er janvier 1933, pour le 30 novembre prochain.

RAVIUM - RAYONS X. ELECTRICITE MEDICALE. Docteur VEAUX, 69, rue Faidherbe, LILLE. Mercredi, Samedi, de 9 à 19 h. Dim. 9 à 12 h. Cabinets à LENS, BETHUN, AUCHEL.

A LA MUSE DE NADAUD. La Muse de Nadaud, présidée par M. Napoléon Lefebvre, après lecture du procès-verbal par le secrétaire, critique toutes les œuvres envoyées.

BOCK MEYERBEER DOUBLE EXTRA-FIN. Les importants de Coupons et flus de pièces pour ameublements, — MAGASINS DUBUCHEUX, 10, Fossés-aux-Chènes, ROUBAIX.

Henri. Henri avait répondu en déclarant n'avoir jamais connu la personne dont on lui parlait... Assisôt Henri avait saisi le danger, il fallait se mettre à l'abri et surtout éloigner Caroline ; en la gardant avec lui, il assurait son silence ; et que lui importait, riche d'ailleurs, vivre à l'étranger, lorsqu'il se que cette enquête survenant si tard, il abandonne en ne trouvant rien ! Il avait rencontré pour le soir avec Caroline, elle acceptait donc de revenir avec lui, il n'y avait donc qu'à la décider à quitter Paris, mais rapidement ; il était certain qu'elle accepterait.

Henri. Henri avait répondu en déclarant n'avoir jamais connu la personne dont on lui parlait... Assisôt Henri avait saisi le danger, il fallait se mettre à l'abri et surtout éloigner Caroline ; en la gardant avec lui, il assurait son silence ; et que lui importait, riche d'ailleurs, vivre à l'étranger, lorsqu'il se que cette enquête survenant si tard, il abandonne en ne trouvant rien ! Il avait rencontré pour le soir avec Caroline, elle acceptait donc de revenir avec lui, il n'y avait donc qu'à la décider à quitter Paris, mais rapidement ; il était certain qu'elle accepterait.